

SOLENN HUITRIC

HOW LOCAL CONTEXTS AFFECT THE STRUCTURING  
OF SECONDARY SCHOOLS: BUILDING SECONDARY SCHOOLING  
IN SAINT-ETIENNE (FRANCE, NINETEENTH CENTURY)

LE RÔLE DES CONTEXTES LOCAUX DANS LA STRUCTURATION  
DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES : LA CONSTRUCTION D'UN  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE À SAINT-ÉTIENNE (FRANCE, XIX<sup>e</sup> SIÈCLE)

*The French school system is frequently considered as a model of centralization: the State appears as its architect and controller. However, since its implementation during the Nineteenth century, this system requires the participation of local actors, such as school administrators, who can't completely dismiss local educational issues. Thus, the necessary conciliation between national model and local contexts questions how actors might have an effect on schooling policies. In this regard, this article analyses the role of school administrators in the design of schooling structures, focusing on secondary education between 1830 and 1880. For this, the article focuses on the college of Saint-Etienne, a secondary school located in a developing city, but in competition with the Lycee de Lyon – a more prestigious institution – and with the church schools of the region. To maintain the school, its administrators must succeed in attracting a sufficient number of students: some of them choose to adapt the curriculum according to what they consider to be the local expectations. Conversely, the municipality opts for the transformation of its college into high school (lycée), leading to a form of disconnection between local issues and the institution. The tension between the construction of a local identity of training, national programs and secondary school development policies is traced. In this way, this article intends to contribute to understanding the conditions of action of local actors in the field of schooling.*

Le système scolaire français est souvent considéré comme un modèle de centralisation : l'État central en serait l'architecte et le régulateur. Dès sa mise en place au XIX<sup>e</sup> siècle, le fonctionnement de ce système requiert néanmoins la participation d'acteurs à l'échelle locale, tels que les administrateurs d'établissements scolaires, qui ne peuvent s'extraire des enjeux éducatifs locaux. La nécessaire conciliation entre modèle national et contextes locaux invite ainsi à interroger le poids de l'action des protagonistes de l'éducation. Dans cette perspective, cet article analyse le rôle des administrateurs d'établissements dans la construction des structures scolaires, en prenant pour objet l'enseignement secondaire entre 1830 et 1880. Pour cela, l'article se concentre sur le collège puis lycée de Saint-Étienne, établissement secondaire situé dans une ville en développement, mais en concurrence avec le lycée de Lyon – établissement plus prestigieux – et avec les établissements congréganistes de la région. Pour maintenir l'établissement, ses administrateurs doivent donc réussir à attirer un nombre suffisant d'élèves : certains d'entre eux choisissent pour cela d'adapter le programme de cours en fonction de ce qu'ils considèrent être les attentes locales. À l'inverse, la municipalité opte pour la transformation de son collège en lycée, entraînant une forme de déconnexion entre les enjeux locaux et l'établissement. Est retracée la tension entre la construction d'une identité locale de la formation, les programmes nationaux et les politiques de développement du secondaire. Par ce biais, cet article entend contribuer à la compréhension des conditions d'action des acteurs locaux dans le domaine de la scolarisation..

*Key words: secondary schooling- public policy-school administration-school structure.*

Mots clés: enseignement secondaire-action publique-administration scolaire-établissement scolaire.

La structuration du système scolaire français est souvent considérée comme un modèle de processus centralisé : l'État central en serait le grand architecte et régulateur<sup>1</sup>. Si ce constat correspond à une réelle dynamique de structuration, néanmoins, dès sa mise en place au XIX<sup>e</sup> siècle, le fonctionnement de ce système requiert la participation de représentants du pouvoir à l'échelle locale, tels que les administrateurs d'établissements scolaires. Ces derniers ne peuvent pas complètement faire abstraction des enjeux éducatifs locaux : le succès de leur établissement dépend grandement de sa fréquentation par les familles de la région et de l'attitude des pouvoirs politiques locaux à son égard. Cette nécessaire conciliation entre modèle national et contextes locaux invite ainsi à interroger le poids de l'action locale des protagonistes de l'éducation. Dans cette perspective, cet article analyse les effets des enjeux locaux sur l'instruction publique et leurs modalités de pénétration dans la structure de l'établissement – notamment sous la forme de cours divergents des attendus nationaux –, en prenant pour objet l'enseignement secondaire<sup>2</sup> entre 1830 et 1880. Ces effets sont étudiés à partir des prises de position des différents acteurs de la gestion scolaire. Le choix de l'enseignement secondaire doit être compris à l'aune de son développement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : enseignement conçu pour les garçons des familles aisées à moyennes, il fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'État qui souhaite contrôler la formation des futures élites du pays. Il cristallise en ce sens de nombreux enjeux scolaires mais également politiques et urbains. Dans cette perspective, l'échelle locale constitue un niveau d'observation privilégié pour appréhender les configurations d'acteurs qui dessinent le profil des établissements scolaires.

Les intérêts de la prise en compte du niveau local ont déjà pu être montrés en histoire de l'éducation (Bodé et Savoie 1995) et plusieurs travaux ont construit leur recherche autour d'une focale régionale (Cadilhon 1995 ; Duvignacq-Croisé 2012 ; Hochard 2002 ; Suteau 1999, entre autres). Ces études mettent en question la délimitation du périmètre de l'analyse : doit-on privilégier des limites administratives, géographiques ou celles utilisées par les acteurs ? Pour ne pas négliger les effets des interactions entre échelles, cet article fait le choix d'une définition du local qui prend plus particulièrement pour objet un établissement, ici le collège puis lycée de Saint-Étienne, dans le département de la Loire. L'objectif n'est pas de proposer une monographie de celui-ci mais de mettre en pratique les apports de l'approche renouvelée sur les établissements scolaires, qui les conçoit comme des « structures complexes » (Compère et Savoie 2001, 6). Conçu comme une institution en soi, l'établissement ne peut cependant pas être compris hors du contexte dans lequel il s'inscrit. Son fonctionnement n'est pas indépendant des choix des décideurs à différentes échelles. Cette démarche est déjà celle de Philippe Marchand pour comprendre l'émergence

<sup>1</sup> Les titres d'ouvrages récents sur la construction du système scolaire semblent confirmer le rôle déterminant de l'administration centrale, même si, à chaque fois, l'idée d'une prise en charge progressive est défendue. Voir Chapoulie, 2010 et Savoie, 2013.

<sup>2</sup> Par enseignement secondaire, il faut entendre un cursus distinct du primaire, comprenant un enseignement des langues anciennes et dont la finalité constitue la préparation au baccalauréat. Il ne faut pas projeter la tripartition actuelle du parcours scolaire à cette époque : les établissements d'enseignement secondaire disposent de leurs propres classes primaires et visent à former les garçons des familles aisées pour l'ensemble de leur scolarité.

de cours sans latin dans l'académie de Douai (Marchand 2011). En ce sens, partir d'une étude à l'échelle de l'établissement constitue l'un des moyens d'appréhender l'ensemble des interactions à son sujet et qui orientent son devenir. Ce choix d'un point d'ancrage local, permettant d'intégrer une étude des interactions entre acteurs, prend en outre appui sur les recherches menées en sociologie de l'action publique (Buton 2009, pour une étude portant sur le XIX<sup>e</sup> siècle). À la suite de ces travaux, l'objectif est d'appréhender des interactions entre acteurs de l'éducation agissant à propos d'un établissement, tout en donnant toute leur place aux actes quotidiens de la gestion d'un établissement scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans cette optique, travailler sur Saint-Étienne, à partir du moment où le collègue accueille un nombre stable d'élèves, peut s'expliquer principalement de deux manières : les travaux déjà menés sur cet établissement indiquent qu'il ne présente pas de caractéristiques le rendant totalement exceptionnel (Réjany 2001) et les archives disponibles offrent l'occasion d'entrer dans son administration au quotidien. Il s'agit d'un établissement public, qui se finance en majorité grâce aux frais d'études payés par les familles. Du statut de collègue communal, c'est-à-dire administré par la municipalité, il passe au statut de lycée en 1840, directement géré par le ministère<sup>3</sup>. Il est situé dans une ville en développement, mais qui subit néanmoins la concurrence du lycée de Lyon – établissement plus prestigieux – et des établissements congréganistes de la région. Pour assurer le maintien de l'établissement, ses administrateurs doivent donc réussir à attirer un nombre suffisant d'élèves, situation récurrente pour les établissements secondaires français tout au long du siècle. Le point d'entrée par l'établissement permet ici de mettre en évidence les choix opérés par les administrateurs à Saint-Étienne pour répondre à cette situation, et notamment l'adaptation des programmes de cours en fonction de ce qu'ils considèrent comme étant les attentes locales. Il s'agit ainsi de retracer la tension entre la construction d'une identité locale de la formation et les programmes nationaux à partir des archives administratives du quotidien. Pour ce faire, sont analysées les archives de l'établissement, la correspondance de ses directeurs et les sources administratives produites à l'échelon municipal, départemental, rectoral et central. Par ce biais, l'étude locale permet une prise en compte des différents points de vue exprimés sur ce contexte précis et une mise en évidence des effets des enjeux scolaires et non-scolaires.

L'étude du rôle des administrations dans l'évolution de l'établissement de Saint-Étienne est ainsi conçue comme un axe de compréhension de la structuration de l'enseignement secondaire français au XIX<sup>e</sup> siècle à partir d'une perspective locale. La transformation du collègue communal en lycée constitue en ce sens un pivot de l'analyse, dans la mesure où elle entraîne une modification de la gestion de l'établissement, sans que cette opération ne soit perçue sous cet angle. Afin de mettre en évidence les différents modes d'action des administrateurs successifs, l'étude suit la chronologie du développement de l'établissement, en partant des modalités de sa prise en charge

<sup>3</sup> La différence entre les deux statuts tient principalement à leur gestion. Les élèves accueillis ont le même âge dans les deux types d'établissements et les enseignements donnés sont censés être identiques.

par les principaux responsables de son essor. Est ensuite considérée l'implication de la municipalité dans le collège et dans la procédure de transformation. Les premières années du lycée permettent enfin de mesurer l'écart avec le collège, du point de vue du rapport de l'établissement à son territoire d'inscription.

*L'adaptation par les principaux du modèle du collège communal au territoire stéphanois*

En 1830, l'établissement secondaire de Saint-Étienne, installé dans l'ancien couvent des Minimes, dispose du statut de collège communal, comme environ 310 autres établissements. Cela signifie qu'il appartient au réseau d'établissements publics, qu'il doit appliquer le plan d'études défini à l'échelle nationale et que les enseignants y sont nommés par l'administration centrale. La gestion matérielle de l'établissement dépend, quant à elle, de la municipalité. Comme tous les établissements secondaires, l'enseignement y est payant et réservé aux garçons. Les frais d'études versés par les familles sont censés couvrir les dépenses de fonctionnement, notamment le salaire des enseignants. Cet équilibre est toutefois rarement atteint et la majorité des villes allouent une subvention à leur collège. À côté des collèges, il existe des lycées, établissements plus prestigieux, plus anciens, situés dans les principales villes de France et pris en charge par l'État, y compris financièrement. Le fonctionnement des collèges a été pensé à partir du modèle des lycées, dont les professeurs sont nommés par le ministère et pour lesquels est conçu le programme des études. Ce maillage d'établissements publics, principalement issu des réformes napoléoniennes du début du XIX<sup>e</sup> siècle, est ainsi conçu selon une logique pyramidale (Savoie 2013), ce qui introduit une forme particulière de concurrences entre structures. Cette concurrence constitue un facteur de compréhension de leur fonctionnement d'autant plus important que, pour se financer, chaque établissement doit accueillir un nombre suffisant d'élèves. L'existence d'établissements privés renforce cette concurrence<sup>4</sup>. Cependant, le collège communal de Saint-Étienne n'est pas dans une situation fragile : si l'établissement ne connaît pas le même développement qu'un lycée<sup>5</sup>, il n'est toutefois jamais question de sa fermeture et bénéficie de son installation dans une ville en expansion (Rojas 2009). Le niveau de développement de la ville n'explique toutefois pas à lui seul la position acquise par le collège et il s'agit, dans un premier temps, d'interroger le rôle des administrateurs du collège dans sa réussite. Par le biais des discours qu'ils tiennent sur l'établissement, l'analyse suit la façon dont ils construisent leurs compétences et leurs moyens d'action.

<sup>4</sup> Toutefois, de 1811 à 1850, sous le régime du monopole d'État, les établissements privés sont censés envoyer leurs élèves dans les collèges et lycées pour leurs deux dernières années de scolarité. Voir Savoie 2013.

<sup>5</sup> Ainsi, pour la décennie 1830, le collège de Saint-Étienne accueille en moyenne 90 élèves, contre autour de 600 pour le lycée de Lyon.

Des chefs d'établissements « âme de la maison » (Condette 2015, 11)

L'étude à l'échelle de l'établissement, si elle vise à faire apparaître des logiques locales, prend également appui sur les caractéristiques plus génériques et réglementaires définies à l'échelle nationale. Ainsi, la position spécifique des collèges communaux dans le système scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle constitue un élément cadre de leur développement. Julien Vasquez rappelle que « les établissements municipaux ne bénéficient certes pas d'un prestige équivalent [à celui des lycées] [...]. Cependant, les collèges bénéficient d'une plus grande souplesse dans leur administration comme dans les pratiques pédagogiques de leurs enseignants. S'échappant du cadre contraignant des lycées, les établissements municipaux sont en vérité des lieux d'innovation où les autorités locales sont souvent pragmatiques et efficaces » (Vasquez 2005, 95). L'étude de l'action des administrateurs du collège de Saint-Étienne constitue une première hypothèse de compréhension de cette « souplesse ». Puisque de leur gestion et de leur capacité à convaincre les familles dépend le succès de leur établissement, il s'agit de mettre en évidence leurs modes d'action, dans un cadre réglementaire préalablement défini à l'échelle nationale.

Le collège de Saint-Étienne connaît principalement deux administrateurs entre 1830 et 1840, Claude Dupuy (de 1832 à 1839) et Charles Lambert (de 1839 à 1841). Le discours des inspecteurs<sup>6</sup> lors de leur nomination rend compte de la dimension stratégique du choix de ces principaux. Claude Dupuy est décrit comme étant bien vu du clergé et ayant gardé des relations dans la ville de Saint-Étienne, deux éléments censés lui faire gagner la confiance des familles<sup>7</sup>. En 1839, Charles Lambert, bachelier ès-sciences, est appelé au principalat de Saint-Étienne entre autres parce que ses « connaissances scientifiques [...] doivent inspirer plus de confiance dans une ville aussi industrielle »<sup>8</sup>. Ces mentions, même brèves, rendent manifestes les caractéristiques qui doivent garantir le succès de ces deux chefs d'établissements : être connu de certaines familles, comprendre le rapport à la religion majoritaire dans la ville ainsi que son orientation économique. En somme, les deux aspirants doivent donner des gages de leur capacité à s'intégrer dans la ville avant même leur entrée en fonction. Cette attention des inspecteurs doit être comprise à l'aune du contexte plus général dans lequel se trouvent les établissements publics. Leur enseignement est accusé d'irrégion (Gerbod 1968) et il s'agit donc de choisir des principaux ne risquant pas d'être l'objet de critiques avant même le début de leur administration par les acteurs les moins favorables aux établissements publics. De ce point de vue, l'échelle de l'établissement constitue le point de rencontre entre des enjeux locaux et nationaux.

Cependant, cette attention des inspecteurs ne permet pas à elle seule de com-

<sup>6</sup> Les inspecteurs généraux, placés sous l'autorité du ministère de l'Instruction publique, sont chargés de surveiller les établissements secondaires, aussi bien du point de vue de la gestion que de l'enseignement, et émettent des avis sur les nominations des administrateurs et enseignants.

<sup>7</sup> Inspection par le recteur du collège de Saint-Étienne pour l'année 1832, Archives nationales (désormais AN), F/17/8570.

<sup>8</sup> Lettre du recteur au ministre datée du 13 décembre 1838, Archives départementales (désormais AD) de la Loire, T532.

prendre le rôle du principal dans le développement de l'établissement. En effet, les caractéristiques attendues pour les candidats évoluent et l'action du principal nommé peut entrer en contradiction avec le premier portrait dressé. Pour mesurer le poids de cet acteur dans la configuration de l'enseignement secondaire, il faut également prendre en compte ce qu'il donne à voir de la façon dont il perçoit son rôle. Les documents permettant de le faire ne sont toutefois pas nombreux et souvent produits dans le cadre d'une évaluation : les principaux de Saint-Étienne n'ont laissé que peu de documents d'ordre privé et les remarques sur leur rôle ou leur action sont provoquées par l'obligation qui leur est faite de rendre compte de leur gestion au recteur d'académie et à l'inspection<sup>9</sup>. Dans ces circonstances, les documents conservés montrent qu'ils insistent principalement sur le fait qu'ils s'estiment les meilleurs connaisseurs de la situation locale, en détaillant ses caractéristiques, comme le fait Claude Dupuy en 1837 :

pour bien connaître cette localité, il faut distinguer parmi ceux qui donnent de l'instruction à leurs enfants, deux sortes d'individus, ceux que la vanité éloigne du collègue, et semblent avoir pris à tâche de le décrier [...] et ceux qui nous confient leurs enfants. Eh bien, savez-vous ce que ceux-ci nous demandent ? Du français, de l'arithmétique, du dessin, l'anglais, la tenue de livres, et si nous avons obtenu que quelques enfants qui annonçaient une certaine facilité, étudiassent les lettres grecques et latines, c'est par une sorte de condescendance que leurs parents y ont consenti, attendu, disaient-ils, qu'on ne fait les rubans et les fusils ni en grec ni en latin, et que le grec et le latin n'enrichissent personnes. Pour les mathématiques, même situation : d'où il suit, Monsieur le Recteur, que tout ce qui n'est pas application commerciale ne reçoit aucun encouragement dans les famille<sup>10</sup>.

Acteur présent au quotidien dans le collège et dans la ville de Saint-Étienne, le principal fait montre de sa connaissance de la localité et insiste, par ce biais, sur l'inadéquation selon lui entre le programme d'étude défini nationalement – centré sur les humanités classiques et non sur le commerce – et les attentes des familles. Gestionnaire de l'établissement, le principal Dupuy se veut également responsable de l'orientation pédagogique. La posture adoptée par Claude Dupuy peut être mise en lien avec le discours tenu par les autorités scolaires sur le rôle du principal, figure devant incarner localement l'établissement secondaire. Cette compétence n'est pas définie sous cet angle dans la réglementation : si le principal est le chef des enseignants et, en ce sens, garant de leurs méthodes d'enseignement, il n'a pas vocation à intervenir dans la conception des cursus (Clavé 2015). La prise de position du principal de Saint-Étienne met cependant en avant la porosité entre ces différents domaines d'intervention.

Devant personnifier le collège selon les attentes des autorités scolaires, les principaux développent ainsi une certaine vision de la façon dont leur établissement doit s'inscrire dans sa région. Au-delà de leur rôle de représentants, les administrateurs

<sup>9</sup> Les recteurs représentent, à l'échelle de leur académie (territoire administratif regroupant plusieurs départements), le ministère de l'Instruction publique.

<sup>10</sup> Présentation du programme pour l'année 1837-1838 par le principal de Saint-Étienne. AD de la Loire, T532.



du collège de Saint-Étienne cherchent à orienter dans les faits leur établissement en fonction de ce qu'ils perçoivent des spécificités locales, introduisant des modifications remarquées au programme des études national.

### La création de cursus s'écartant du plan d'études national

Le rôle des principaux dans la structuration de l'enseignement à l'échelle locale doit ainsi être appréhendé dans un second temps à partir des dispositifs qu'ils mettent en place. Outre le détail de ces mesures, cet axe d'analyse interroge l'écart entre ces dispositifs et le modèle défini par l'administration centrale. En effet, les principaux du collège de Saint-Étienne prennent l'initiative de développer des cours qui leur paraissent plus adaptés au public qu'ils cherchent à recevoir, comme le laisse augurer la description des besoins des familles par Claude Dupuy ci-dessus et qui permettent par ailleurs à l'établissement de se distinguer de ses concurrents. Les arguments avancés pour justifier ces cours spéciaux<sup>11</sup> peuvent être réunis sous deux idées principales. La première insiste sur la nécessité de pallier la baisse des effectifs et de concurrencer les écoles libres et petits séminaires. La seconde soutient que l'enseignement doit s'adapter aux évolutions du siècle. Ces deux idées tendent à un seul objectif, s'adapter à la demande des familles pour se distinguer des autres établissements.

L'inspection générale pour l'année 1834 rend compte des dispositifs précis mis en place et met en évidence l'ampleur des ajustements : « à St-Etienne, comme à Roanne et à St-Chamond, parallèlement à chaque classe de latinité, est établi un cours de français pour les élèves qui n'étudient pas les langues anciennes : ce cours est commun aux uns et aux autres. Outre le français, on s'y occupe d'histoire, de géographie et d'arithmétique »<sup>12</sup>. L'existence de cours de français n'est pas en soi une particularité : la majorité des établissements secondaires offre des cours qualifiés de primaires ou élémentaires qui ne comprennent pas d'étude des langues anciennes. Cependant, ces classes ne sont censées s'adresser qu'aux élèves les plus jeunes avant leur intégration dans les classes plus élevées. Dans le cas de la Loire, les principaux proposent une filière d'études spécifique sans langues anciennes, ce qui fait disparaître, du même coup, ce qui constitue la spécificité de l'enseignement secondaire. Même si les archives conservées sur les collèges de Roanne et de Saint-Chamond abordent peu la structure des études, il semble que le point de départ de cette expérience est le collège de Saint-Étienne. Ce dernier met aussi en place d'autres dispositifs avec le même objectif. Le collège s'adjoint une classe de préparation à l'École des Mines, qui devient rapidement l'un des atouts de l'établissement. Si cette école ne peut pas être comparée aux écoles du gouvernement, l'École des Mines offre un débouché concret pour les élèves et propose une formation jugée adaptée au marché industriel de Saint-Étienne, transformant sa préparation en un atout pour l'établissement secondaire.

<sup>11</sup> Il faut entendre ici des « formes d'enseignement sans latin accueillant des élèves se destinant aux métiers du commerce et de l'industrie » (Marchand 2011, 5).

<sup>12</sup> Inspection générale de 1834. AN, F/17/8122.

L'école primaire supérieure (EPS)<sup>13</sup>, dont l'ouverture est requise dans la ville par la loi Guizot, est également annexée au collège. Enfin et plus significativement, en 1837, le principal de Saint-Étienne choisit de ne pas se conformer au programme des lycées pour l'histoire et la géographie malgré la demande du recteur parce que, selon lui, ce programme ne conviendrait pas à la structure de l'établissement. Il instaure à la place un système souple qui lui permet de faire suivre les mêmes cours à deux classes à la fois<sup>14</sup>. Contrairement à d'autres collèges, Saint-Étienne ne fait pas uniquement le choix d'ajouter des enseignements diversifiés, le principal modifie la structure même du cursus des études.

Chacune de ces initiatives doit néanmoins être présentée au recteur et le principal Dupuy, principal instigateur de ces mesures, s'efforce de les défendre auprès des autorités scolaires : « L'a-t-il fallu vraiment. Le collège de 1832 qui n'avait que les études ordinaires m'a légué 21 élèves pensionnaires, demi-pensionnaires ou externes, encore une bonne partie était-elle dans les classes primaires qu'il y avait alors. (...) et à peine en 1833, avons-nous annoncés les cours tant réclamés que nous avons compté jusqu'à 156 élèves, malgré le retrait de quatre régents, malgré notre énorme mois classique de 10 et 12 f par mois »<sup>15</sup>. Deux aspects ressortent de cet argumentaire : le sentiment d'une opposition de l'inspection générale – avérée par ailleurs par les rapports<sup>16</sup> – et la nécessité économique derrière les mesures selon le principal qui doit assurer des ressources à l'établissement malgré des frais d'études jugés élevés. Cette tension atteste de l'existence de deux conceptions du rôle des collèges, qui s'opposent sur l'objectif premier que doivent poursuivre ces établissements. Les principaux de Saint-Étienne souhaitent avant tout la prospérité de l'établissement et son maintien face à la concurrence, ce qui passe par l'ouverture de cours spéciaux. Outre le vœu des familles, cela s'explique également par le fait que, bien souvent, les pensionnats sont à leur charge, ces mesures permettent donc d'assurer leurs revenus. Les inspecteurs, quant à eux, conçoivent les collèges communaux comme des représentants de l'Instruction publique et ces derniers doivent donc en maintenir le prestige. L'étude à l'échelle de l'établissement permet de mettre en avant la relative autonomie dont dispose le principal, malgré le contrôle des autorités scolaires. Ces dernières parviennent à obtenir des informations sur le fonctionnement des structures qu'elles doivent inspecter mais sans toutefois réussir à modifier considérablement les orientations choisies. La prise en compte de la correspondance des principaux met en outre en évidence la spécifi-

<sup>13</sup> La création des écoles primaires supérieures en 1833 correspond à la volonté d'instaurer un ordre d'enseignement entre le primaire et le secondaire, notamment à destination des élèves ne souhaitant pas préparer le baccalauréat. Philippe Marchand montre, pour le nord de la France, des logiques similaires à la situation stéphanoise (Marchand 2011).

<sup>14</sup> Lettre du principal au recteur, présentant le programme pour l'année 1837-1838. AD de la Loire, T532.

<sup>15</sup> AD de la Loire, T532.

<sup>16</sup> L'inspection pour l'année 1838 constate ainsi qu'il « est à désirer que les études anciennes, proprement dites, reçoivent au plutôt tout leur développement. Le programme universitaire en laissant pour son exécution quelque latitude aux fonctionnaires, n'admet pas pourtant une interprétation arbitraire. On peut modifier, mais non réformer l'intention du Conseil royal qui s'est prononcé pour la nécessité des études solides. (...) Dans un collège communal, l'enseignement secondaire est l'essentiel, l'enseignement primaire n'est que l'accessoire, l'un est la règle, l'autre l'exception ». AD de la Loire, T532.



cité de certains cours qui n'apparaît pas dans les rapports d'inspection. Établis sur des documents pré-imprimés, ces rapports laissent souvent peu de place à la description de classes qui ne correspondraient que partiellement au plan d'étude national. Si leur étude sérielle permet néanmoins de tisser des comparaisons entre établissements à une échelle plus générale, le prisme local offre l'occasion de souligner la particularité de certaines situations qui nuancent l'impression d'un système d'instruction publique uniforme.

Cette étude met également en évidence les motivations liées à la diversification de l'offre de cours. Outre des enjeux de formation, la prise en compte du modèle économique des collèges est déterminante : la viabilité de l'établissement constitue le signe de la réussite du principal, notamment à Saint-Étienne puisque la municipalité suspend le versement de sa subvention au collège entre 1835 et 1838. Alors que la majorité des villes de la taille de Saint-Étienne soutiennent financièrement leur collège (Huitric 2016), cette situation constitue un deuxième élément déterminant dans la compréhension du développement du collège stéphanois. Si l'action des principaux Dupuy et Lambert est d'une certaine façon cohérente, elle ne peut être complètement dissociée des prises de position de la municipalité.

### *La demande de lycée : le collège pris entre les intérêts du principal et ceux de la ville*

Si le principal joue un rôle déterminant dans l'orientation du collège de Saint-Étienne, il doit toutefois prendre en considération d'autres facteurs lors de la mise en œuvre de son action. L'inspection générale exerce un contrôle mais dont l'effet peut être distant. Au contraire, le conseil municipal peut influencer de façon plus forte le devenir de l'établissement (Verneuil 2015), comme en atteste la politique menée par la ville de Saint-Étienne, désireuse d'obtenir la transformation du collège en lycée. Cette politique ne doit pas être conçue uniquement comme un élément extérieur au collège, qui aurait des incidences sur l'établissement : la municipalité est véritablement partie prenante de la vie de l'établissement secondaire et si son action est dissociée dans le propos de celle des principaux, c'est pour des raisons de clarté de l'exposition.

Afin de comprendre l'implication de Saint-Étienne dans le collège communal, il faut rappeler la place qu'occupe ce dernier dans la ville. L'administration du collège fait tout d'abord partie des attributions du conseil municipal, ce dernier devant notamment en contrôler le budget. En outre, le principal est secondé dans sa gestion par un bureau d'administration, qui peut comporter jusqu'à six membres et qui comprend parmi eux le maire, le préfet (ou le sous-préfet) et des notables (Gerbod 1968). De cette façon, le conseil municipal se trouve doublement impliqué dans la gestion du collège. L'intendance de l'établissement ainsi que les flux de personnes qu'il suscite (administrateurs, enseignants et familles) génèrent en outre une économie particulière que la municipalité peut chercher à faire fructifier. Enfin, les bâtiments du collège

marquent l'espace urbain<sup>17</sup> et les cérémonies qui ponctuent l'année scolaire – telles que la remise des prix – constituent l'occasion de faire le lien entre l'activité à l'intérieur du collège et le quotidien des familles. Ces éléments expliquent l'investissement des municipalités en faveur de leurs établissements scolaires<sup>18</sup>, sans pour autant qu'il faille l'analyser en fonction d'une grille de lecture dans laquelle l'instruction secondaire serait envisagée comme une compétence propre des municipalités et nécessairement investie par elles. Marc Suteau rappelle ainsi que « l'action des villes [pour le développement des établissements scolaires] ne s'inscrit jamais dans la longue durée : elle dépend des évolutions de la politique locale, et notamment de la carrière des élus qui manifestent un intérêt pour ces questions » (Suteau 1995, 108). La façon dont la municipalité de Saint-Étienne intègre le collège à sa politique urbaine dans les décennies 1830 et 1840 correspond ainsi à un deuxième facteur de structuration de l'enseignement secondaire localement.

L'attitude du conseil municipal pendant ces années est en premier lieu marqué par une forme de distanciation par rapport aux administrateurs du collège, et notamment Claude Dupuy. La ville cesse ainsi de verser une subvention à l'établissement en 1835, alors qu'elle accordait auparavant une somme d'environ 3 330 francs au collège, soit en moyenne l'équivalent du traitement de trois enseignants (Gerbod 1968, 76). De 1835 à la rentrée 1838, le collège est mis en régie au compte du principal, ce qui est concrétisé par la signature d'un traité entre les deux parties<sup>19</sup>. Celui-ci impose au principal de subvenir à l'ensemble des dépenses du collège, notamment grâce aux recettes de l'établissement, qui lui sont cédées. Ce désintéressement de la ville peut être lu de deux façons. La municipalité peut simplement vouloir limiter son investissement financier dans cette forme de scolarisation pour affecter cette somme ailleurs. La suspension du versement de la subvention s'avérant temporaire, elle peut également être lue comme la manifestation d'un rapport de force avec le principal Dupuy. En effet, les échanges entre administrations durant cette période suggèrent que la municipalité poursuit par ce biais une finalité précise. L'arrêt de la subvention est commenté par deux fois par l'inspection et tout d'abord dès son début : « les libéralités de la ville de St-Etienne s'étant épuisées en faveur d'une administration qui n'avait pas répondu à ses attentes, se sont retirées de celles qui ont succédé, et l'on peut dire que l'administration municipale garde encore rancune à son seul établissement d'instruction secondaire »<sup>20</sup>. Quatre ans plus tard, le recteur indique que « la ville de Saint-Étienne a exprimé le vœu d'avoir un collège royal. Si cette demande était accueillie, elle s'engagerait à construire un bâtiment spécial sur des plans approuvés par l'Université, et à le pourvoir de tout le matériel et mobilier nécessaire. Mais tant qu'il n'y aura qu'un

<sup>17</sup> Le collège de Saint-Étienne se trouve ainsi au centre-ville et son emprise au sol en fait un établissement remarquable par le passant.

<sup>18</sup> Philippe Savoie rappelle que le fait que « certaines villes consentent à prolonger les bourses communales dont elles ont été chargées, ou acceptent des sacrifices financiers pour obtenir un collège royal, est le signe qu'il existe bien, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des autorités locales soucieuses de participer au développement de l'enseignement secondaire et d'en faire profiter leur population » (Savoie 2013, 63).

<sup>19</sup> Lettre du principal Dupuy au recteur, sans date (1837). AD de la Loire, T532.

<sup>20</sup> Rapport d'inspection de 1834. AD de la Loire, T532.

collège communal, la ville sera peu empressée de faire des travaux d'amélioration et se bornera aux réparations les plus urgentes »<sup>21</sup>. Si le conseil municipal ne précise pas davantage, lors de ses séances, les raisons qui l'ont incité à interrompre la subvention au collège, ces remarques permettent toutefois de rendre compte des projets conçus par la ville pour le collège. Alors que sont créés des nouveaux lycées<sup>22</sup>, elle souhaite bénéficier d'une telle mesure pour disposer en son sein d'un établissement jugé plus prestigieux et dont l'équilibre financier est assuré par l'État. Cette démarche s'inscrit dans un programme urbain plus large qui doit permettre à la ville d'affirmer sa prééminence sur Montbrison, préfecture de la Loire<sup>23</sup>. Or, les lycées se distinguent également des collèges communaux par l'obligation qui leur est faite de respecter le plan d'étude national et d'orienter résolument leur enseignement vers les humanités classiques. En ce sens, les projets du principal et de la municipalité sont en contradiction, ce qui peut expliquer le désengagement financier de Saint-Étienne.

À l'échelle municipale, les deux principaux administrateurs du collège entrent ainsi en conflit, posant la question des recours que chacun peut mobiliser. Directement à la tête du collège, le principal dispose de moyens d'action concrets sur l'organisation des classes et les cours ouverts. Cette possibilité est d'autant plus fondamentale que du succès de son administration dépendent ses revenus. Néanmoins, les réticences exprimées par la municipalité peuvent mettre en péril la position de Claude Dupuy, notamment dans un contexte général de tension entre établissements publics et congréganistes. En effet, afin de préserver un contrôle le plus large possible sur la formation secondaire, le ministère de l'Instruction publique cherche à éviter toute fermeture ou mise en difficulté d'établissements publics (Savoie 2013). Cette conjoncture incite les autorités scolaires à ne pas entrer directement dans un rapport de force avec la municipalité et à procéder à la mutation de Claude Dupuy. La nomination de Charles Lambert, bachelier ès-sciences, ne rompt pas complètement avec le souhait de donner une orientation moins classique au collège, tout en satisfaisant le conseil municipal.

La ville de Saint-Étienne poursuit ainsi son projet de demande de transformation de son collège en lycée. S'il n'existe pas un déroulement clairement réglementé de cette procédure, elle doit néanmoins répondre à quelques impératifs. Le conseil municipal doit prendre une délibération, acceptée à l'unanimité, dans laquelle il demande l'érection de son collège en lycée tout en s'engageant à voter les sommes nécessaires à la première installation du futur établissement. Pour qu'elle soit avalisée, la transformation est précédée d'une période de négociation sur les modifications architecturales et d'organisation à apporter au collège. La procédure engage ainsi directement la ville sans nécessiter l'investissement ou l'adhésion du principal. La modification souhaitée entraînerait une disparition du collège sans pour autant requérir une prise en compte

<sup>21</sup> Rapport sur le travail du personnel pour l'année 1838-1839. AN, F/17/8570.

<sup>22</sup> Les collèges du Puy et de Tours sont transformés en lycée en 1830, celui d'Auch en 1833, ceux de La Rochesur-Yon et de Bastia en 1838.

<sup>23</sup> Moins dynamique économiquement que Saint-Étienne, la ville de Montbrison avait obtenu le statut de préfecture lors de la création des départements sous la Révolution française. La rivalité entre les deux villes pour la reconnaissance d'un rôle régional est un des facteurs expliquant la politique urbaine de Saint-Étienne. Cette dernière obtient d'ailleurs que le statut de préfecture lui soit transféré en 1855.

de l'établissement autrement que sous la forme d'une infrastructure urbaine à améliorer. Les arguments mis en avant par la ville dans sa demande relèvent d'ailleurs davantage de considérations urbaines que scolaires (Huitric 2016).

Après deux années de négociations, la municipalité de Saint-Étienne obtient la transformation de son collège en lycée le 5 avril 1840. Cette décision, résultant de facteurs autant locaux que nationaux, entraîne une réorientation de l'établissement sans pour autant avoir impliqué au préalable l'administrateur ou les enseignants du collège. Le dépouillement de l'ensemble des fonds traitant de cette transformation, aux différentes échelles, confirme l'absence du principal dans ce dossier. La politique scolaire, au sens d'une orientation donnée par les autorités scolaires au développement du réseau d'établissements publics, n'intègre que sous un angle précis les considérations locales. Cet ensemble d'intérêts communs entre la municipalité de Saint-Étienne et le ministère rend compte de l'existence de sphères d'intérêts relativement distinctes entre le principal et la ville.

### *L'inscription du nouveau lycée dans un espace supra-municipal*

La transformation du collège de Saint-Étienne en lycée atteste de l'impact à l'échelle locale des enjeux nationaux de politique scolaire. Si les principaux Dupuy et Lambert portaient un discours sur les besoins des familles de la ville qui justifiaient l'adaptation de l'orientation du collège à la localité, c'est finalement l'ambition de développement urbain portée par la municipalité qui engage les modifications les plus importantes pour l'enseignement secondaire. Devenu lycée, l'établissement doit mettre en accord son fonctionnement avec les nouvelles exigences de son statut, davantage en déprise avec les intérêts locaux. Un suivi à l'échelle locale des premières années de fonctionnement du lycée invite cependant à appréhender les conséquences de son installation sous l'angle de l'effet de nouveauté, qui ne fait pas pour autant disparaître les enjeux existants dans l'ancien collège.

La principale différence entre collèges et lycées – une gestion par la municipalité ou par le ministère – va de pair avec un rapport différencié à la question de l'intégration locale de l'établissement. Le statut de lycée doit servir de garant à une application plus stricte du plan d'études et à une formation orientée vers l'obtention du baccalauréat. Selon cette perspective, le lycée de Saint-Étienne ne peut accorder autant d'attention aux demandes des familles que ce que faisait l'ancien collège. Cependant, les rapports d'inspection et la correspondance entre administrations régionale et centrale sur les premières années du lycée nuancent la mise en œuvre de cette forte réorientation attendue, dans ces cas-là, par l'inspection générale (Huitric 2016).

Le choix du proviseur atteste ainsi d'un souci de ne pas considérer le nouveau lycée comme extra-territorial. Le passage de l'établissement de Saint-Étienne d'un statut à l'autre est en effet perçu comme une opération risquée et le recteur Soulacroix insiste sur les précautions à prendre notamment pour la nomination du futur proviseur :

L'administration du Collège royal confiée à un ecclésiastique qui se choisirait parmi des maîtres d'études séminaristes ou prêtres, qui serait connu dans le diocèse, appuyé, partagé même par l'archevêché et secondé pour cela même par les curés des départements voisins, qui donnerait à l'établissement une sorte de direction religieuse sans déroger en rien aux statuts universitaires, une telle administration ne pourrait manquer de réussir. Mais il ne faut pas croire qu'un prêtre quelconque, quel que soit d'ailleurs son mérite, inconnu dans la contrée puisse obtenir les mêmes succès. Le Clergé aurait contre lui des préventions, et l'archevêché ne verrait plus dans le Collège royal dont le personnel lui serait étranger qu'un établissement rival du petit séminaire et il faudrait s'attendre aux difficultés de cette rivalité<sup>24</sup>.

Cette précaution fait écho à celles prises lors de la nomination des anciens principaux et se traduit dans les faits par la nomination de l'abbé Roger. Elle émane toutefois directement du recteur et le souhait qui avait été formulé par les autorités locales n'est que partiellement pris en compte, la ville ayant demandé le maintien du principal Lambert dans les fonctions de proviseur. Le souci exprimé par le recteur d'obtenir un proviseur ecclésiastique se comprend en outre davantage dans le contexte déjà évoqué de volonté du ministère d'accroître son contrôle sur la formation secondaire sans toutefois s'attirer l'opposition des familles méfiantes quant à la formation religieuse dans les établissements publics. Les enjeux derrière la nomination du proviseur – nommer un administrateur compétent<sup>25</sup> et *a priori* compatible avec les attentes des autorités régionales – mettent donc en évidence une des modifications majeures associées à la transformation : la réunion d'enjeux à différentes échelles au sein du lycée, sans que les considérations locales ne priment au premier abord.

Le refus de promouvoir le principal Lambert au poste de proviseur constitue en outre une occasion de modifier l'orientation des enseignements offerts dans l'établissement. La composition du personnel enseignant à la rentrée 1840 atteste du resserrement des cours uniquement sur les filières des humanités classiques, les cours spéciaux ou annexés ne sont plus mentionnés. Malgré cela, le nombre d'élèves inscrits est en hausse : 210 élèves sont recensés lors de la première année d'exercice du lycée, contre 129 pour la dernière année du collège<sup>26</sup>. Le nouveau statut attirerait ainsi, par les représentations qui lui sont associées, des élèves qui ne suivaient pas les cours de l'ancien collège. Cette augmentation peut également s'expliquer par un effet de nouveauté dont l'impact peut être de courte durée. De fait, l'année suivante, le proviseur Roger procède au rétablissement de l'école primaire supérieure en annexe du lycée et des cours de préparation à l'École des Mines<sup>27</sup>. Les documents relatifs à ce rétablissement ne le motivent que sous l'angle du nombre d'élèves nécessaires à la bonne marche du lycée, sans que le proviseur ne développe un discours spécifique sur les besoins de la localité. Les effectifs du lycée se maintiennent au cours des années sui-

<sup>24</sup> Lettre du recteur de l'académie de Lyon au ministre de l'Instruction publique datée d'août 1840. AD de la Loire, T539.

<sup>25</sup> En outre, les fonctions de principal ou de proviseur ne correspondent pas au même niveau dans la hiérarchie des fonctions de l'Instruction publique. Le poste de proviseur est considéré comme un aboutissement de carrière et passer directement de l'un à l'autre constitue une forte promotion.

<sup>26</sup> *Almanach de l'Université royale de France*, Paris, Hachette, libraire de l'Université, 1840 et 1841.

<sup>27</sup> *Ibid.*

vantes mais les détails des données disponibles sur les élèves ne permettent pas d'évaluer l'importance de ces filières rétablies par rapport à la filière classique. Quelques informations éparses renseignent néanmoins sur le profil des élèves du nouveau lycée. Les inspections soulignent que l'EPS « contribue très fortement à la hausse des élèves »<sup>28</sup> et mentionnent leur provenance régionale. La statistique de 1876 sur le nombre d'élèves passés de collèges aux lycées en cours de scolarité nuance par ailleurs l'effet d'attraction d'un lycée comme celui de Saint-Étienne<sup>29</sup>. Comme dans l'ancien collège communal, les cours annexes au cursus classique semblent assurer la prospérité du lycée. Ces cours prennent néanmoins des formes plus uniformisées, en lien avec des mesures législatives visant à les encadrer davantage<sup>30</sup>. Le rôle particulier du proviseur est moins marqué dans ce domaine, ce qui s'explique notamment par les différences réglementaires entre son statut et celui de principal. Les revenus du proviseur ne sont pas autant liés au niveau de fréquentation de l'établissement<sup>31</sup> et son avancée dans la carrière est davantage évaluée sous l'angle du respect des indications du programme des études. Il demeure la figure incarnant l'établissement pour la ville comme pour l'administration (Clavé 2015) mais davantage en tant qu'administrateur nommé qu'en tant qu'« industriel de l'enseignement » (Gerbod 1968, 24). L'intégration du proviseur dans la bonne société urbaine demeure indispensable mais son action à l'intérieur de l'établissement n'est pas caractérisée par un souci d'adéquation entre les attentes des familles et le cursus proposé. Au statut de lycée est associé un parcours d'étude plus identifié, même s'il existe quelques voies annexes.

Cette modification des liens entre la municipalité et le lycée se traduit également dans le travail au quotidien du conseil municipal. Les affaires du lycée ne sont désormais plus de son ressort et, si le sujet est abordé lors des séances, c'est uniquement pour ce qui a trait à l'entretien matériel des bâtiments, resté à la charge de la ville même après la transformation. Cette moindre intensité des rapports est rendue manifeste par la diminution des entrées concernant l'établissement secondaire dans le registre des délibérations du conseil de Saint-Étienne et l'absence de correspondance entre le proviseur et le maire. Le changement dans les modalités de gestion de l'établissement de Saint-Étienne s'accompagne de la création de deux types de rapports au territoire dans lequel il s'inscrit. En tant que collège communal, l'établissement est pleinement une infrastructure de la ville : si son cadre réglementaire est défini par une législation nationale, il est adapté en fonction de décisions municipales. En outre, le déroulement du quotidien à l'intérieur de l'établissement est quelque peu déconnecté de ce qui se passe dans la ville pour les élèves<sup>32</sup>. Le collège engendre un système économique et de relations sociales dépendant de Saint-Étienne. Une fois l'établissement transformé en

<sup>28</sup> Inspection pour l'année 1843. AN, F/17/8020.

<sup>29</sup> Tableau numéro 25, « Élèves de l'enseignement classique qui sont passés des Collèges communaux dans les Lycées pendant les années 1866 à 1876 ». *Statistique de l'enseignement secondaire en 1876*, Paris, Imprimerie nationale, 1878.

<sup>30</sup> Pour une description des lois concernant la formalisation des enseignements spéciaux, Chapoulie 2010 et Marchand 2011.

<sup>31</sup> Le pensionnat n'est plus, dans le lycée, au compte du chef d'établissement.

<sup>32</sup> Cette déconnexion est renforcée par le fait que l'internat demeure le principal mode de scolarité choisi



lycée, cette territorialité change. Le cadre de fonctionnement du lycée est beaucoup plus contraint par une réglementation nationale et son administrateur principal, le proviseur Roger, ne dépend, pour sa gestion, ni des décisions ni du contrôle municipales. Le lycée reste toutefois au centre d'une économie locale liée à son approvisionnement. Il doit ainsi davantage être perçu comme une infrastructure vivante à partir de Saint-Étienne mais dont les dynamiques de développement sont tournées vers un niveau supra-municipal. Le positionnement des principaux et des proviseurs par rapport à la municipalité, l'étude de leur correspondance – qui s'amenuise logiquement à partir du proviseur – mettent ainsi en évidence une différence de nature entre les deux statuts d'établissements publics.

Ainsi, l'étude des premières années d'existence du lycée permet de nuancer la réorientation complète de l'établissement vers un cursus classique. En ce sens, le lycée de Saint-Étienne rend compte des débats autour des finalités de l'enseignement secondaire. Cependant, l'appréhension des modalités d'administration du nouvel établissement montre la diminution de l'impact des enjeux locaux. Du point de vue de la gestion spécifique de chaque établissement, cet écart illustre le fait que l'ensemble des lycées fonctionne en réseau alors que les collèges communaux participent davantage à un maillage plus lâche du territoire. Or, la municipalité de Saint-Étienne est d'une certaine façon à l'origine de ce changement de statut : le souci de valorisation urbaine par l'obtention d'un lycée n'est ainsi pas incompatible avec une déprise des enjeux locaux.

La mise en évidence des conditions d'action à l'échelle locale de trois groupes d'acteurs – principaux, proviseurs et conseil municipal – à Saint-Étienne traduit les tensions entre un projet national et différentes ambitions locales dans le domaine de la scolarisation secondaire. En précisant la façon dont ces acteurs agissent sur le collège, puis le lycée, l'analyse montre tout d'abord l'absence de convergence entre le projet des principaux et celui de la ville. Si cette dernière parvient à obtenir le lycée, elle perd néanmoins une compétence en matière d'enseignement secondaire, comme en atteste son incapacité à peser sur le choix du proviseur et la faiblesse de ses liens avec l'abbé Roger. La prise en compte des enjeux autour de la gestion de l'enseignement secondaire à Saint-Étienne, à différentes échelles, à partir de leur manifestation dans l'enceinte d'un établissement, permet en outre de mettre en évidence différentes modalités de rapport à l'espace local. Inséré dans un territoire donné par le biais de l'action des principaux, le collège communal n'ait pris dans des considérations plus générales que dans la mesure où elles entrent en lien avec sa situation particulière. C'est notamment le cas lors de la nomination de nouveaux administrateurs. Le rapport est inversé une fois le lycée ouvert : ce dernier est régi en fonction des directives nationales et l'implication d'enjeux locaux n'a trait qu'au fonctionnement matériel de l'établissement.

Le prisme local de l'étude pose cependant la question de sa validité pour d'autres collèges communaux. La prise en compte du contexte spécifique de Saint-Étienne ne met ainsi en évidence qu'une partie des dynamiques ayant pu être à l'œuvre sur l'ensemble du territoire. Deux angles de lecture peuvent néanmoins souligner l'intérêt

de cette échelle. Il est en premier lieu probable que les dynamiques d'évolution de la prise en compte des enjeux locaux dans l'établissement secondaire existent selon des modalités similaires dans les 44 autres villes dont le collège a été transformé entre 1830 et 1880. Ensuite, dans la mesure où la structuration de l'enseignement secondaire à Saint-Étienne renseigne sur une application concrète de la réglementation sur les établissements publics, ce cas permet de rendre compte de l'effectivité de l'action de l'État. En ce sens, l'étude à l'échelle de l'établissement rend visible des moyens d'action sur le territoire de différents intervenants de la politique scolaire, ce qui aboutit à nuancer l'impression d'homogénéité des établissements relevant du même statut.

### *Bibliographie*

- Bodé, Gérard et Savoie Philippe. 1995. "L'approche locale de l'histoire des enseignements techniques et intermédiaires : nécessité et limites." *Histoire de l'éducation*, 66 : 5-13
- Buton, François. 2009. *L'administration des faveurs : l'État, les sourds et les aveugles, 1789-1885*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Cadilhon, François. 1995. *De Voltaire à Jules Ferry : l'enseignement secondaire en Aquitaine aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*. Talence : Presses universitaires de Bordeaux.
- Chapoulie, Jean-Michel. 2010. *L'École d'État conquiert la France*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Clavé, Yannick Clavé. 2015. "Être proviseur au lycée au XIX<sup>e</sup> siècle. Regards sur une fonction (1870-1914)." In *Les chefs d'établissement. Diriger une institution scolaire ou universitaire (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, dirigé par Jean-François Condette, 207-230. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Compère, Marie-Madeleine et Savoie Philippe Savoie. 2001. "L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation." *Histoire de l'éducation*. 90 : 5-20.
- Condette, Jean-François. 2015. "Entre sacerdoce éducatif et promotion de carrière. Les personnels de direction, leurs caractéristiques, leurs missions." In *Les chefs d'établissement. Diriger une institution scolaire ou universitaire (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)* dirigé par Jean-François Condette, 7-62. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Duvignacq-Croisé, Cécile. 2012. *L'école de la banlieue : l'enseignement féminin dans l'est parisien, 1880-1960*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Gerbod, Paul. 1968. *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Hachette.
- Hochard, Cécile. 2002. *Les lycées de Paris et de la région parisienne de 1938 à 1947*. Thèse. Paris VII.
- Huitric, Solenn. 2016. *Transformer les collèges communaux en lycées. La coproduction d'une action publique (1830-1880)*. Thèse. ENS de Lyon.
- Marchand, Philippe. 2011. "Une nouvelle donne sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Les cours spéciaux des collèges dans l'académie de Douai." *Histoire de l'éducation*. 131 : 5-26.

- Réjany, Pierre. 2001. *L'enseignement secondaire au XIX<sup>e</sup> siècle à Saint-Étienne*. s.l.
- Rojas Luc. 2009. *L'industrie stéphanoise : de l'espionnage industriel à la veille technologique, 1700-1950*. Paris : L'Harmattan.
- Savoie, Philippe. 2013. *La construction de l'enseignement secondaire. Aux origines d'un service public*. Lyon : ENS éditions.
- Suteau Marc. 1995. "La politique scolaire de la ville de Nantes de 1830 à 1870." *Histoire de l'éducation*. 66 : 85-108.
- Suteau, Marc. 1999. *Une ville et ses écoles : Nantes, 1830-1940*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Vasquez Julien. 2005. "La lente implantation des lycées aquitains et les offres alternatives d'enseignement dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle." In *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, dirigé par Pierre Caspard, Jean-Noël Luc et Philippe Savoie, 87-97. Lyon : INRP.
- Verneuil, Yves. 2015. "Les principaux du collège de Compiègne au XIX<sup>e</sup> siècle. Caractéristiques d'un groupe et jeu des relations locales." In *Les chefs d'établissement. Diriger une institution scolaire ou universitaire (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, dirigé par Jean-François Condette, 186-206. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

